



Informations relatives à la liste de vérification de l'événement

Éléments obligatoires

1. Conducteurs de bateaux

Tous les conducteurs de bateaux de sécurité et de juges-arbitres doivent satisfaire aux exigences de Transports Canada et être compétents pour conduire le bateau qui leur est attribué. Indiquer le nombre de conducteurs de bateau certifiés requis.

2. Identification des groupes à bateaux

Préciser comment identifier les bateaux dans les différents couloirs.

3. Outils de communication

Un système radio bidirectionnel capable de recevoir un signal clair sur la distance maximale requise pour la course et la sécurité, avec un minimum de trois canaux opérationnels, doit être disponible pour les communications de la régata. Le (ou la) président(e) de la régata et le ou la juge-arbitre en chef détermineront le nombre de radios nécessaires pour la régata. Ils attribueront aussi les canaux.

Quand les systèmes radio ne sont pas efficaces, les téléphones cellulaires peuvent être utilisés. Assurez-vous que chaque membre du jury dispose d'une liste de numéros de téléphone corrects pour la régata.

L'accès à l'Internet est préférable, mais non obligatoire.

4. Personne à contacter pour les services d'urgence et numéro(s) de téléphone

Le comité d'organisation doit avoir recherché les services d'urgence nécessaires pour le site de la régata et doit afficher les numéros de téléphone pour qu'ils soient facilement accessibles. Inclure la sécurité maritime, le cas échéant.

5. Contact/Internet pour la météo

Le CO doit disposer de tous les numéros de téléphone des bureaux météorologiques nécessaires au juge-arbitre en chef. Une radio portable et un accès à Internet doivent être accessibles sur place. Dresser la liste des applications météorologiques qui seront utilisées.

Indiquez la personne qui sera chargée de surveiller les conditions météorologiques. Indiquez qui prendra les décisions en fonction des changements météorologiques.

Dans toutes les régates nationales canadiennes, l'équipement suivant est obligatoire et facultatif pour les autres régates :

- Détecteur de foudre;
- Un ordinateur avec accès à haut débit au site Web d'Environnement Canada;
- Thermomètre;
- Baromètre (à lire toutes les heures, pour détecter la tendance de la pression) (facultatif);
- Anémomètre (vitesse et direction du vent).

6. Infrastructure de la commission de contrôle

Situés sur la plage où les embarcations entrent et sortent de l'eau, les membres de la commission de contrôle sont responsables de veiller à ce que tous les bateaux soient dotés des dispositifs de sécurité nécessaires et fonctionnels (attaches rapides à la bonne longueur). (Afin de s'assurer que les athlètes sont dans les bons couloirs, le CO doit tenir la CC informée de la progression et de l'assignation/sélection des couloirs. Veuillez détailler l'infrastructure de la commission de contrôle [par exemple, tentes, tables, chaises, etc.]

7. Parcours et marqueurs de départ et d'arrivée

Le CO doit marquer le parcours pour indiquer les bouées de départ/arrivée, de slalom et de virage. Déterminez la disposition de départ/arrivée approprié pour votre régate (drapeaux, boutons, autres).

Aussi, les zones de danger doivent être clairement signalées.

8. Plans de parcours et de circulation (entraînement et course)

Le CO doit mettre à disposition des plans de circulation de la course clairement marqués et des plans de circulation de l'entraînement s'il s'agit d'un temps d'entraînement. Le CO doit indiquer clairement la zone à terre où les bateaux « sur le pont » seront entreposés. Il doit aussi décrire le format de l'arrivée (drapeau, bouton, passage ou autre).

Tous les plans doivent être affichés à l'avance et facilement accessibles aux participants.

9. Heures d'entraînement désignées

Si le CO propose des périodes pendant lesquelles le parcours est ouvert à l'entraînement, il doit publier les heures désignées et un plan de circulation pour l'entraînement. Pendant les heures d'entraînement, les bateaux de sécurité doivent être sur l'eau et les premiers secours doivent être disponibles. Le CO doit décrire la méthode d'inscription à l'entraînement.

10. Surveillant de plage

Un juge-arbitre ou une (des) personne(s) doit (doivent) diriger les bateaux pour qu'ils montent et descendent de la plage rapidement et en toute sécurité, afin qu'il n'y ait pas d'accidents ou de retards dans les zones de mise à l'eau et d'accostage.

11. Eau potable

Le site de la régata doit disposer d'eau potable facilement accessible pour tous les participants et le personnel de la régata.

12. Zone d'arrivée désignée

Définir une zone accessible uniquement par les arbitres et le personnel de soutien. Elle doit être équipée de tables, de chaises et d'un abri couvert. Il doit s'agir d'une zone délimitée, à l'abri de toute interférence de la part des athlètes, des entraîneurs et des spectateurs.

13. Calendrier des courses/tirage au sort

Un nombre suffisant d'exemplaires de l'horaire des courses de la régata pour le nombre prévu de juges-arbitres et d'entraîneurs doit être mis à disposition dès que possible. Expliquez comment ces horaires seront mis à disposition. Le CO est chargé de veiller à ce que l'horaire des courses et le tirage au sort, y compris les modifications, soient cohérents sur tous les systèmes informatiques utilisés par les athlètes et les entraîneurs.

14. Nombre de bateaux de sécurité

Tous les bateaux de sécurité doivent être conformes aux exigences actuelles de Transports Canada. Voir les règlements de Transports Canada annexés aux lignes directrices de sécurité de RCA.

Tous les bateaux de sécurité doivent pouvoir communiquer avec les autres bateaux de sécurité, les juges-arbitres et le CO.

Il est préférable que les bateaux de sécurité soient de type gonflable.

Les bateaux de sécurité doivent être en service pendant les heures d'entraînement désignées.

15. Bateaux de juges-arbitres

Idéalement, il devrait y avoir un bateau de juges-arbitres pour deux couloirs. Le ou la juge-arbitre en chef confirmera le besoin avec le CO, en fonction du lieu de la régates. Le bateau de juges-arbitres doit être adapté aux conditions de l'eau. Les bateaux de juges-arbitres doivent être équipés conformément aux exigences de Transports Canada. Chaque bateau de juges-arbitres doit être équipé d'un drapeau rouge et d'un drapeau blanc, d'un chronomètre, d'une communication radio bidirectionnelle et d'un dispositif sonore. Des mégaphones et des batteries de rechange entièrement chargées doivent aussi être disponibles. Un bateau/moteur de rechange doit être prêt en cas de panne. Du carburant supplémentaire doit aussi être disponible.

16. Permis requis

Une fois le site de la régates choisi, le CO doit vérifier si des permis sont requis pour l'utilisation du site ou du cours d'eau. Toutes les exigences du permis doivent être satisfaites et les demandes doivent être déposées en conséquence. L'obtention d'un permis peut prendre des semaines, voire des mois, et doit donc se faire dès les premières étapes de la planification. Si des installations sont nécessaires (zone de départ, plan du parcours, etc.), il est fortement recommandé de consulter le bureau de Transports Canada le plus proche afin de déterminer si un permis autorisant l'installation est nécessaire en vertu de la Loi sur la protection de la navigation.

Certains plans d'eau sont régis par le Règlement sur les restrictions à l'exploitation des navires, en vertu de la Loi sur la marine marchande du Canada. Les règlements sont spécifiques au plan d'eau et peuvent, par exemple, limiter la puissance des bateaux utilisés. Les organisateurs de régates peuvent se renseigner auprès de leur municipalité ou de Transports Canada pour savoir si des règlements sont en vigueur sur leur site. Les restrictions peuvent, dans certains cas, être levées temporairement. La demande de levée temporaire d'une restriction doit normalement être faite plusieurs mois à l'avance.

17. Feuilles de résultats/affichage

Déterminer un endroit public pour l'affichage des résultats de la course. Quand les résultats sont affichés électroniquement, indiquez comment les résultats doivent être affichés.

18. Plan d'action d'urgence (PAU)

Dans le cadre du plan de sécurité du club local, un PAU peut déjà être établi. Si le site où vous organisez votre régates ne dispose pas d'un PAU, vous devrez en créer un pour votre événement et le joindre à la demande de sanction.

19. Plan de premiers secours

Inclure des informations sur les qualifications des prestataires de services impliqués dans la régates et des détails sur les services disponibles sur le site. La complexité du plan de premiers secours doit refléter la complexité de la régates.

20. Dossier de la régates

Joindre l'outil de communication utilisé pour fournir des informations sur l'événement aux clubs souhaitant y participer. Une adresse URL peut être fournie si cela est plus pratique. Si des changements sont apportés au dossier de la régates, ils doivent être approuvés par le ou la juge-arbitre en chef et communiqués aux entraîneurs et aux athlètes par un bulletin de la régates.

Éléments discrétionnaires

21. Thermomètre à eau

Pour les événements organisés au printemps, à l'automne ou dans d'autres zones d'eau froide, un thermomètre est nécessaire pour déterminer si les règles locales de sécurité en eau froide s'appliquent.

Informations complémentaires sur l'organisation d'un événement réussi

RCA a élaboré le *Manuel de régates : Un guide de planification* pour vous aider à préparer une régates. Le manuel est très utile pour déterminer la logistique concernant le personnel du CO, comprendre les rôles que jouent les juges-arbitres dans le cadre d'un événement et une série de conseils et d'échéances pour un événement réussi.

Exigences relatives au site

Un site d'aviron sécurisé et contrôlé avec un lieu de rencontre, des toilettes adéquates, un abri, des vestiaires, de l'eau potable sur place, un espace pour l'entreposage des bateaux, ainsi que des installations d'approches et de mise à l'eau sûres pour les embarcations doivent être disponibles.

Conseiller(ère) en sécurité

Le comité d'organisation doit nommer une personne comme conseiller(ère) en sécurité de l'événement. Voir le Code de course de RCA pour une liste des responsabilités.

En cas d'accident pendant l'événement, un rapport doit être soumis immédiatement par le CO à RCA afin que tous les détails soient enregistrés à des fins d'assurance.